



SECTION
DEL'
INDRE
ET LOIRE

SECTION F.O.-DGFIP 37

DDFIP INDRE ET LOIRE
94 Boulevard Béranger
37 032 TOURS CEDEX 1
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr
Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

DÉCLARATION LIMINAIRE au COMITE TECHNIQUE LOCAL du 19/01/2021
(2^e convocation)

M. Le Président,

Les restructurations réalisées et à venir sont au cœur des préoccupations de tous les agents. Les suppressions ou transferts de missions suscitent en effet de multiples interrogations, pour leurs propres conditions de travail, la mise en place chaotique des nouveaux services, le service rendu aux usagers détérioré, le tout dans un climat anxiogène lié à la crise sanitaire que nous traversons.

Depuis la fin du confinement du printemps dernier, le Directeur Général s'est empressé de remettre sur les rails le NRP, réforme marquant le début de la fin de la DGFIP telle que nous la connaissons.

Les fermetures des structures de notre réseau vont bon train, au détriment des missions de service public sur l'ensemble du territoire, contrairement à ce que vous affirmez depuis l'annonce de ce NRP.

Au prétexte de modernisation de notre administration, nous allons désormais vers le « tout numérique ».

Concernant les usagers qui répondent à « cette modernité » via la messagerie de leur compte fiscal, nos services sous dimensionnés sont incapables de faire face à l'affluence des messages. Environ 500 en instance par jour au SIP de TOURS malgré la mobilisation de TOUS les agents pour y répondre, ce qui signifie que les autres tâches ne sont pas effectuées, exceptées celles attribuées à la cellule comptabilité. Cette situation se retrouve dans de trop nombreux services !

Parallèlement, la population reste très demandeuse d'un accueil physique et humain de proximité ; les files d'attente pour accéder aux guichets du Champ GIRAULT le prouvent.

La problématique est donc double M. le Président : Comment comptez-vous donner satisfaction aux usagers qui sollicitent nos services physiquement ou via le numérique dans un délai respectable et comment accompagner les « exclus du numérique » qui restent nombreux ? Quelles sont les solutions proposées par la DGFIP ? Et mises en place pour eux ?

Selon une étude publiée, par la Banque des territoires qui est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts, les seniors et les plus précaires restent les premières victimes de l'illectronisme. 13 millions, c'est le nombre de Français considérés comme victimes de la fracture numérique.

Ce terme recouvre de nombreuses réalités, propres aux générations, aux territoires, et aux niveaux d'éducation de chacun. Sans surprise, il en ressort que 21% des plus de 65 ans n'ont tout bonnement pas accès à Internet, là où 91% des Français tous âges confondus y ont pourtant accès. Les plus précaires sont également touchés. Ainsi, 17% des personnes percevant moins de 1 500 euros mensuels disent ne pas avoir accès à Internet, que ce soit sur smartphone ou par ordinateur. Devant ces chiffres révélateurs, vous répondrez sûrement que c'est justement la mission des Maisons France Service, solution miracle à tous nos maux, de permettre à toutes ces personnes d'accéder au numérique.

Croyez-vous vraiment qu'il suffise de mettre un ordinateur en libre service, avec l'assistance d'une personne (extérieure à nos services) pour vous aider à vous connecter, pour que les démarches administratives deviennent abordables pour tous ?

Non. Arrêtons ce simplisme d'esprit et prenons en compte la réalité « du terrain ».

L'étude dont nous vous parlons rapporte que la réalisation de démarches administratives remonte en tête des activités les plus complexes sur Internet. Seuls 36% des personnes interrogées considèrent qu'il est facile d'effectuer ses démarches en ligne quand près d'un quart estime que c'est difficile. Plus inquiétant encore, plus de la moitié des sondés disent avoir déjà abandonné une démarche en cours de route face aux difficultés. L'écrasante majorité invoque non pas la complexité de l'outil numérique, mais simplement le « manque de clarté » de la démarche.

Comme vous pouvez le constater, le tout numérique et le service public version 2.0 n'est vraiment pas la panacée!

Dans ce contexte de restructurations, cette année encore, le couperet des suppressions d'emplois vient de tomber. Il n'épargne pas les ministères économiques et financiers (MEF) dont les missions consistent précisément à gérer, préserver et relancer l'économie et les finances de notre pays.

Cette nouvelle saignée est intolérable: 1 800 suppressions d'emplois à la DGFIP. à titre de comparaison, notre administration va perdre en 2021 un nombre d'agents équivalent à celui des effectifs globaux de deux fois et demi une direction locale telle que la nôtre. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes: c'est du sabotage en règle!

F.O.-DGFIP condamne cette politique de destruction du service public et soutient que pour exercer leurs missions, les services de la DGFIP doivent disposer des moyens nécessaires, et ce n'est certainement pas avec ces 13 suppressions d'emplois que nous allons y parvenir!

F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois, le maintien de toutes les missions exercées et d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens.

À l'occasion de ce CTL, nous aimerions revenir sur les premières ruptures conventionnelles. En effet, le montant de l'indemnité correspond souvent au montant plancher tel que le demandait le Directeur Général. Mais il semble que ce ne soit pas le cas pour tous.

Pourriez-vous nous dire quels en sont les motifs et si l'Indre et Loire est concernée par ces différences de traitement?

En pleine période épidémique et avec cette vaste crise économique, comment comprendre l'obstination de notre Direction Générale à maintenir et à accélérer les réformes?

Le refus de l'administration de les suspendre est inacceptable, voire irresponsable! Vous trouverez certainement que nous nous répétons, Monsieur le Président, mais devant la surdité dont fait preuve la Direction Générale, il est de notre devoir de répéter encore et encore notre incompréhension et notre indignation.

Après les CAPL qui ont quasiment disparu, les CTL, tout comme les CHS-CT, vont bientôt disparaître pour restreindre encore un peu plus le dialogue social.

Mais nous serons toujours là, face à vous, pour combattre par tous les moyens vos réformes, vous apporter la contradiction et dénoncer les dérives à venir, notamment sur la gestion des personnels. Ce mépris du dialogue social n'est pas nouveau, mais il atteint son paroxysme!

On nous écoute poliment mais nos avis ne sont pratiquement jamais pris en compte. Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas résignés, loin de là.

F.O.-DGFIP n'a pas confiné ses revendications et continuera activement de défendre au mieux les intérêts des personnels.